



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA



# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### DANS CE NUMÉRO :

**Qualification légale :  
un élément à  
considérer dès  
maintenant!**

2

**Trois codes de la  
CSMB et les codes 14,  
50 et 53**

2

**La 8<sup>e</sup> édition de la  
Semaine pour l'école  
publique (SPEP)**

3

**2<sup>e</sup> séance du  
mouvement volontaire  
pour le secteur jeunes  
seulement**

3

**Opération  
Composition de la  
classe : votre classe  
est-elle vraiment  
régulière?**

4

### CALENDRIER



#### Conseil fédératif

25 et 26 octobre 2017

#### Conseil des personnes déléguées

8 novembre 2017

## Toujours en lutte, professionnellement et socialement

### Opération FAE : « Composition de la classe »

On l'a maintes fois dénoncé : les enseignantes et enseignants sont souvent à bout de souffle, aux prises avec une tâche alourdie par divers éléments d'ordre administratif ou pédagogique. La composition de la classe représente trop souvent un défi de taille, le nombre d'élèves en difficulté allant croissant. Les difficultés elles-mêmes tendent à se complexifier, car les diagnostics sont de plus en plus précis et les retards accumulés de plus en plus lourds.

L'intégration des élèves en difficulté est souhaitable dans certains cas, mais pas à n'importe quel prix. Quand on multiplie le nombre d'élèves HDAA ou à risque dans une même classe et que les services ne sont pas au rendez-vous, tout le monde en sort perdant. Les profs s'épuisent à une tâche insoutenable, les élèves ne bénéficient plus du service de qualité auquel ils sont en droit de s'attendre, l'école publique est mise à mal.

L'opération « Composition de la classe », soutenue par la FAE, bat son plein jusqu'à la fin du mois. Les titulaires du primaire ainsi que de nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants du secondaire sont invités à dresser leur portrait de classe en se rendant au [www.lafae.qc.ca/maclasse](http://www.lafae.qc.ca/maclasse). Du matériel d'information a également été mis à la disposition du personnel concerné.

Il s'agit de faire la démonstration que dans bien des cas, la classe ordinaire n'en est

plus une. Les objectifs poursuivis sont de taille : faire respecter les règles de formation des groupes, faire cesser l'intégration massive et désordonnée des élèves à risque et des EHDA en classe ordinaire et faire valoir notre droit à une tâche plus raisonnable. Le MEES et les commissions scolaires doivent comprendre que l'intégration à tout prix atteint ses limites. Que la formation des enseignantes et enseignants ne suffit pas et surtout, ne remplacera jamais les services spécialisés. Que les mesures d'adaptation et la modification du bulletin représentent un surplus de tâches, en plus de ne pas présenter la réalité telle qu'elle est.

Tout cela doit cesser. Soyons cependant réalistes : la situation ne rentrera pas dans l'ordre d'elle-même. J'invite donc les personnes visées par cette opération à consacrer le temps nécessaire à la démarche proposée. Une trentaine de minutes pour dénoncer l'inacceptable et faire avancer la cause enseignante.

### Solidaires au-delà de l'école ou du centre

La lutte à la pauvreté est malheureusement toujours d'actualité. Tous les jours, nous en observons les effets dans nos classes.

### Minimum 15 \$

Le 15 octobre dernier, plusieurs membres de la FAE ont rallié les rangs de centaines de personnes venues marcher pour réclamer un salaire minimum de 15 \$/heure.

voir page 4 : LUTTE ➔

## Qualification légale : un élément à considérer dès maintenant!

Sébastien VINCENT  
conseiller au primaire

**V**ous détenez actuellement un permis d'enseigner ou une autorisation provisoire ou une licence d'enseignement? Cela fait en sorte que vous pouvez travailler sous contrat à la CSMB.

Rappelons-le : contrairement au brevet d'enseignement, toutes ces autorisations légales arriveront à échéance et devront être renouvelées. Elles le seront probablement, mais à certaines conditions. Il est de **vos** devoirs de **conserver une qualification valide et de satisfaire aux exigences fixées par le MEES** afin de procéder au renouvellement.

À défaut, votre nom sera radié de la liste de priorité d'emploi ou pire, le poste régulier que vous détenez vous sera retiré.

### Quelle est la marche à suivre pour éviter de tels ennuis?

Nous vous invitons fortement à prendre connaissance du *Règlement sur les autorisations d'enseigner*<sup>1</sup>. La personne répondante de votre établissement au SEOM pourra vous aider à clarifier votre situation et vous guider dans les actions à entreprendre.

### Et le stage probatoire?



Afin d'obtenir leur brevet d'enseignement, les personnes possédant un permis d'enseigner doivent généralement réussir le stage probatoire d'une durée de 600 à 900 heures. Toujours en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, une personne sera réputée être en stage probatoire dès qu'elle aura exécuté 200 heures de travail sous contrat.

Si vous êtes dans cette situation, il est de votre devoir d'**en aviser la direction, qui devra procéder à votre évaluation**.

Besoins de plus d'informations? Consultez le guide *Le stage probatoire* sur notre site Internet<sup>2</sup>.

La personne répondante du SEOM pourra vous aider à comprendre la procédure et vous soutenir en cas de difficultés particulières.

<sup>1</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%202>.

<sup>2</sup> <http://seom.qc.ca/stages-et-insertion-professionnelle/>.

## Trois codes de la CSMB et les codes 14, 50 et 53

Benoît COUTU  
vice-président à la vie professionnelle

**E**n plus des autres codes reconnus par le MEES<sup>1</sup>, afin de reconnaître les besoins de certains élèves, la CSMB utilise les codes 10, 12 et 21 (plutôt que 11 dans le dernier cas). Veuillez consulter notre fiche syndicale à ce sujet<sup>2</sup>. Par ailleurs, les élèves ayant un code 14 (TGC), 50 (TED) ou 53 (TSD psychopathologie) sont pondérés *a priori* quand ils sont intégrés en classe ordinaire et réputés appartenir à ces groupes<sup>3</sup>. Il faut avoir tenu compte de la pondération de ces élèves lors de la formation des groupes. Selon le cas, ces élèves comptent pour plus d'un élève (jusqu'à trois). Cependant, la pondération *a priori* s'applique exclusivement jusqu'à la première journée de classe des élèves.

Important : les élèves reconnus handicapés ou en difficulté d'apprentissage sont pondérés aux fins de compensation en cas de dépassement, mais cela s'applique lorsqu'aucun service n'est disponible pour eux à l'école ou, selon la situation, s'il est démontré que le service n'est pas réel ou utile<sup>4</sup>. Par ailleurs, les élèves ayant un trouble de

comportement (codes 12 ou 14) sont toujours pondérés aux fins de compensation en cas de dépassement lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire.

Pour faire une demande d'accès aux services pour EHDAA, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale à ce sujet<sup>5</sup>.

Pour toute précision, aide ou question additionnelle, contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM.

<sup>1</sup> [http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2013/10/2013-14\\_EHDAA\\_Facteurs-de-pond%C3%A9ration-tableau.pdf](http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2013/10/2013-14_EHDAA_Facteurs-de-pond%C3%A9ration-tableau.pdf).

<sup>2</sup> <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Reconnaissance-des-EHDAA.pdf>.

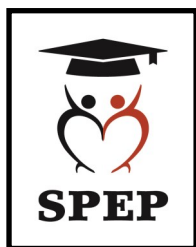
<sup>3</sup> Clauses 8-9.03 E) 1) et 8-9.03 D) 1) de l'Entente nationale (E6).

<sup>4</sup> Des cas de jurisprudence permettent d'établir des comparatifs avec une situation courante.

<sup>5</sup> <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/EHDAA-Demandes-d-acces-aux-services.pdf>.

## La 8<sup>e</sup> édition de la Semaine pour l'école publique (SPEP)

*Jean-Philippe VIAU*  
vice-président à la vie syndicale



C'est avec fierté que la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine pour l'école publique (SPEP) fut lancée le dimanche 1<sup>er</sup> octobre aux Archives nationales. Effectivement, c'est à cette cérémonie d'ouverture que notre nouveau porte-parole, M. Philippe Laprise, a pris le relais de M<sup>me</sup> Claire Pimparé. *Savoir, c'est pouvoir* étant le slogan pour cette 8<sup>e</sup> édition, cette SPEP se centrait sur l'alphabétisation à tous les niveaux. Nous avons eu droit à plusieurs discours sur les mérites de l'école publique et sur l'importance de la lecture, de l'écriture et de la numératie.

L'action continuait le lendemain avec la grande tournée des établissements. Trois établissements furent sélectionnés pour cette tournée avec M. Philippe Laprise et M<sup>me</sup> Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle à la FAE. La journée commençait avec une visite de l'école primaire Simone-Desjardins de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Ensuite, ce fut la visite de l'école secondaire Mont-de-La-Salle de la commission scolaire de Laval. En après-midi, la tournée s'est conclue avec la visite du Centre d'éducation des adultes d'Outremont. M<sup>me</sup> Vallée, directrice de l'établissement, nous a accueillis avec la présidente de la CSMB, M<sup>me</sup> Lamarche-Venne et M<sup>me</sup> Guillemette, conseillère en communication de la CSMB. Nous avons visité la classe de M<sup>me</sup> Cloutier, enseignante en

alphabétisation depuis plus de 15 ans. Nous avons eu droit à un voyage fantastique qui a couvert plusieurs continents durant la présentation des élèves et c'est avec enthousiasme que l'activité de lecture et d'échange sur la démocratie s'est déroulée. La journée s'est terminée avec un échange entre M. Philippe Laprise et les élèves du C.E.A. Outremont à l'auditorium.

La cérémonie de remise des prix hommage a eu lieu le mardi 3 octobre à l'Écomusée du fier monde. La FAE et M. Philippe Laprise rendaient hommage aux lauréates et lauréats sélectionnés cette année : le premier lauréat, et non le moindre, était nul autre que M. Gilles Vigneault qui nous a émerveillé d'un discours enlevé ainsi que d'une chanson de son futur album. Le regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) a également été honoré et, finalement, la dernière lauréate fut M<sup>me</sup> Monique Brodeur, doyenne de la Faculté d'éducation de l'UQÀM

La semaine de la SPEP s'est conclut avec un souper lors de la journée internationale des enseignantes et des enseignants le 5 octobre à la Brasserie des Rapides à LaSalle. Cette soirée a été vraiment populaire et au-delà de nos attentes. Le SEOM remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au succès de cette Semaine pour l'école publique.

À l'an prochain pour la 9<sup>e</sup> édition!

### 2<sup>e</sup> séance du mouvement volontaire pour le secteur jeunes seulement

**Date : 2 novembre 2017 à 17 h 30**

Prise des présences à compter de **16 h 30**

**Endroit : Siège social (salle des commissaires)**

1100, boul. de la Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec)

La liste provisoire des besoins sera affichée 72 heures avant la tenue de la séance.  
La liste officielle des besoins sera remise sur place avant la tenue de la séance.

**Seulement celles et ceux qui se sont inscrits en juin sont éligibles à cette séance.**

Conformément à la clause 5-3.17.15 de l'Entente locale :

Seuls les mouvements suivants sont permis :

1. Changement de discipline dans un même champ
2. Changement d'établissement dans un même champ ou discipline

☞ LUTTE

suite de la page 1

Le salaire minimum n'est pas l'affaire exclusive des étudiantes et étudiants. Au contraire, la majorité des personnes touchant le salaire minimum ont plus de 25 ans et ne sont pas aux études. Saviez-vous que le recours aux banques alimentaires est en constante augmentation au Québec? Est-il normal qu'une personne travaillant à temps plein peine à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille? Peut-on accepter que le travail à temps plein n'arrive pas à sortir les ménages de la spirale de la pauvreté et de l'endettement? Comment ne pas s'insurger quand, de surcroît, l'augmentation du salaire minimum ne suit pas celle du coût de la vie?

Plusieurs sociétés ont opté pour une augmentation du salaire minimum. Cela n'a pas entraîné de catastrophe économique : pas de perte d'emplois, pas de fermeture d'entreprise. Au contraire, l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens ordinaires est bénéfique pour l'économie locale. On ne peut pas en dire autant des profits des grandes entreprises, souvent bien à l'abri dans les paradis fiscaux.

Pour en savoir davantage sur le sujet, consultez le <https://www.minimum15.quebec/>. Et si la cause vous interpelle, n'hésitez pas à joindre vos voix à celles de milliers d'autres personnes préoccupées par la justice sociale, notamment en participant aux prochaines actions qui seront organisées.

### Non aux hausses !

Après des années de politiques d'austérité, le gouvernement Couillard a annoncé un surplus record en 2017.

Malgré l'immense surplus budgétaire, le financement demeure largement insuffisant et ne répare même pas les dommages créés par les compressions des dernières années pour les services publics, les programmes sociaux et l'action communautaire autonome<sup>1</sup>. Ces derniers constituent pourtant une richesse collective. Ne nous laissons pas piller!

Le Québec a les moyens d'y réinvestir massivement, non seulement en puisant dans les surplus accumulés, mais en instaurant également des mesures fiscales plus équitables. La Coalition Main rouge propose sur son site Internet plusieurs solutions pour ce faire. La volonté politique sera-t-elle un jour au rendez-vous?

Le 28 octobre, les membres du SEOM sont invités à se joindre à la bande de Robin des bois de la Coalition Main rouge pour revendiquer le réinvestissement massif dans les services publics, les programmes sociaux et l'action communautaire autonome!

Rassemblement à 13 h, au parc Villeray à Montréal (coin Jarry et Christophe-Colomb, métro Jarry), sous les drapeaux de la FAE et du SEOM.

C'est un rendez-vous, beau temps, mauvais temps!

<sup>1</sup> Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la Coalition Main rouge au <http://nonauxhausse.org/>.

## Opération composition de la classe : votre classe est-elle vraiment régulière?

*Nathalie BOUCHARD  
conseillère en relations de travail*

Le portrait de votre classe comporte plusieurs élèves à risque ainsi que des élèves reconnus HDAA ? Considérant la composition de votre classe, votre tâche vous semble déraisonnable ? Si vous vous reconnaissez dans ces affirmations, la FAE et le SEOM vous invitent à participer à l'opération Composition de la classe qui se déroulera du 16 au 31 octobre 2017.

Comment ? En remplissant un formulaire en ligne à l'adresse suivante : [www.lafae.qc.ca/maclasse](http://www.lafae.qc.ca/maclasse).

Nous vous invitons à participer en grand nombre afin de pouvoir défendre vos droits. Si vous avez des questions ou des problèmes relativement à cette opération, veuillez contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.